

Règlement du Jeu-concours « LEGO x ONE PIECE Noël 2025 »

Article 1 : Organisateur(s) et partenaires

La société **KING JOUET** (ci-après dénommée « **L'Organisateur** »), Société par Actions Simplifiée au capital de 16.600.000 €uros, et dont le siège social est situé à Voiron (38500) - ZA des Blanchisseries - BP 189 et immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 347 926 719, organise **du 15/10/2025 au 01/12/2025** un Jeu sans obligation d'achat « **LEGO x ONE PIECE Noël 2025** », en partenariat avec LEGO & Netflix (ci-après dénommé « **Le Jeu** »).

L'Organisateur confirme qu'aucune des entités Netflix CPX, LLC, ni aucune société du groupe Netflix (collectivement désignées « Netflix ») ne parraine, n'endosse, ou n'administrent ce concours, de quelque manière que ce soit. En conséquence, Netflix ne saurait en aucun cas être tenue responsable eu égard audit concours. L'Organisateur exonère Netflix de toute responsabilité en lien avec la présente campagne. Les informations fournies par l'utilisateur lors de sa participation à ce concours sont communiquées à l'Organisateur et non à Netflix, et ces informations seront utilisées conformément aux présentes conditions générales du concours ainsi qu'aux conditions générales de l'Organisateur.

Article 2 : Modalités du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est basé sur un principe de tirage au sort.

Modalités du jeu :

En magasin à partir du 15/10/2025 et jusqu'au 01/12/2025 :

Pour participer, il suffit de :

- Scanner le QR code présent sur les affiches dédiées en magasin afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées
- Répondre à la question :
 - Qui donne à Luffy son célèbre chapeau de paille ?
 - Réponse correcte : Shanks (bonne réponse)
 - Réponse fausse 1 : Zoro
 - Réponse fausse 2 : Makino

Lien vers le formulaire :

https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_OnePiece_Noel_25

Sur les supports digitaux à partir du 15/10/2025 et jusqu'au 01/12/2025 :

Pour participer, il suffit de :

- Scanner le QR code présent sur les affiches dédiées en magasin afin de remplir le formulaire avec vos coordonnées
- Répondre à la question :
 - Qui donne à Luffy son célèbre chapeau de paille ?
 - Réponse correcte : Shanks (bonne réponse)
 - Réponse fausse 1 : Zoro
 - Réponse fausse 2 : Makino

Lien vers le formulaire :

https://interview.eloquant.cloud/kingjouet/itw/answer/s/JwkkpT1STE/k/JC_OnePiece_Noel_25

Le jeu est accessible :

Dans tous les magasins King Jouet en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse du 15/10/2025 au 01/12/2025, via le formulaire de participation mis à disposition sur le site Internet à partir du 15/10/2025 et jusqu'au 01/12/2025.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer (même prénom, même nom, et même e-mail).

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent Règlement dans son intégralité.

Article 3 : Période de validité du Jeu concours

Le Jeu se déroule **du 15/10/2025 au 01/12/2025**, date et heures de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Article 4 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer les inscriptions qui ne respecteraient pas le Règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Toute inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre Participant ou Gagnant.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants du Jeu seront tirés au sort parmi les Participants le **02/12/2025**.

Le tirage au sort permettra de désigner **10 gagnants** parmi les Participants ayant donné la bonne réponse à la question du jeu en question.

Les gagnants auront un délai de 7 jours après l'annonce des résultats en commentaire sous le post du jeu pour se présenter en message privé. Ce délai expiré, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

Article 6 : Lots

Description du lot :

LOTS*ARTICLES* AGAGNER:	FOURNISSEUR	DESCRIPTION DU LOT	REF ARTICLE	EAN	QUANTITE	VALEUR PVC
LOTN°1		VALABLE ENTRE LE 01/10/25 ET LE 31/12/26	OUI	Un séjour de 3 jours, 2 nuits, pour 4 personnes en hôtel 3 étoiles à Londres, avec petit-déjeuner quotidien. Ce séjour sera valable jusqu'au 31/12/26, et accompagné d'une entrée au parc LEGOLAND®Resort Windsor, pour 4 personnes, en fonction des disponibilités. Le transport est compris au départ des villes de Paris, Bruxelles, Luxembourg-Ville et Genève (vols aller-retour vers Londres, Royaume-Uni, et transferts aéroport aller-retour à Londres) et les transferts aller-retour en train entre Londres et l'aéroport, ainsi que les transferts en navette pour le parc LEGOLAND®Resort Windsor (temps de trajet approximatif depuis Londres inférieur à 1 heure), sont inclus pour les 4 personnes.	1	4000,00 €
LOTN°2	LEGO	Le restaurant flottant Baratie	75640	5702017818030	1	299,99 €
LOTN°3	LEGO	Le restaurant flottant Baratie	75640	5702017818030	1	299,99 €
LOTN°4	LEGO	Le restaurant flottant Baratie	75640	5702017818030	1	299,99 €
LOTN°5	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €
LOTN°6	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €
LOTN°7	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €
LOTN°8	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €
LOTN°9	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €
LOTN°10	LEGO	Le bateau pirate Vogue Merry	75639	5702017818023	1	129,99 €

10 lots à gagner, soit une valeur totale de 5 679,91 euros.

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces, ni remplacée par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront pas être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne pourront être réattribuées.

Article 7 : Autorisations - Données personnelles

Les coordonnées des Participants sont recueillies et traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations nominatives le concernant.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur :

King Jouet – Jeu « LEGO x ONE PIECE Noël 2025 » - Adresse : Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Les informations collectées dans le cadre du présent Jeu par l'Organisateur auront pour seule finalité la gestion du Jeu, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre également à l'Organisateur d'adresser aux Participants les informations nécessaires au bon déroulement du Jeu. Ces données ne seront aucunement recueillies à des fins commerciales. Elles ne seront pas conservées par l'Organisateur au-delà du délai nécessaire au traitement du Jeu.

Article 8 : Responsabilité – Règlement - Compétence juridictionnelle

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via le Site.

L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuait des Dotations non prévues au présent Règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent Règlement.

L'Organisateur se réserve un délai de deux semaines à partir de la date du tirage au sort pour expédier les dotations.

Article 9 : Litiges

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement et aux sélections devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

King Jouet – Jeu « **LEGO x ONE PIECE Noël 2025** » - Adresse : Z.I. Des Blanchisseries – BP 189 – 38505 VOIRON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : service-client@king-jouet.fr et dpo@king-jouet.fr

Article 10 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est consultable sur <http://www.king-jouet.fr> et peut-être adressée sur simple demande auprès de votre magasin King Jouet.

Une copie du Règlement pourra être adressée par e-mail sur simple demande écrite adressée à l'Organisateur (service-client@king-jouet.fr).